

Vider une maison sereinement : les étapes clés pour ne rien oublier

Préparation et inventaire

- Faire établir un inventaire notarié des biens (meubles, bijoux, objets d'art) par un commissaire-priseur ou un notaire avant toute vente ou partage.
- Mettre en place une 'boîte à archives' dédiée pour centraliser les factures, courriers notariés et contrats de la succession.
- Vérifier la présence de matières dangereuses (amiante, plomb) avant tout démontage et faire appel à des entreprises spécialisées si nécessaire.

La stratégie de tri efficace

- Appliquer la règle des 4 catégories : Garder, Vendre, Donner (associations) ou Jeter (déchetterie).
- Privilégier les plateformes certifiées d'économie sociale et solidaire comme Emmaüs ou le réseau Envie pour vos dons.
- Utiliser des sites spécialisés (Leboncoin, Vinted) pour la revente ou organiser un vide-maison en respectant la déclaration en mairie si nécessaire.

Gestion des déchets et professionnels

- Consulter le site [mesdechets.ademe.fr](https://www.mesdechets.ademe.fr) pour identifier la déchetterie la plus proche acceptant les encombrants et les déchets dangereux (DDS).
- En cas de recours à une entreprise de débarras, exiger un devis détaillé, vérifier les assurances professionnelles et s'assurer qu'ils pratiquent le tri sélectif.

Formalités administratives et conservation

- Résilier les contrats d'énergie (électricité, gaz, eau) en effectuant impérativement un relevé de compteur à la date du départ ou de la vente.
- Ne jetez pas les documents administratifs de moins de 5 ans (avis d'imposition, quittances) ou 10 ans (relevés bancaires, factures travaux) sans vérification.